

Le conseil municipal, réuni au complet, sauf Christine PION, excusée, a abordé les questions suivantes :

► **RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) :** proposition de mettre en place à partir de janvier 2021 pour les employés de la commune ce nouveau régime indemnitaire en vigueur depuis 2019. Ce système tient compte par un système de points du niveau de responsabilité, de technicité et d'expertise du poste occupé. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

► **Demande d'information d'abandon de domaine public :** Suite à l'acquisition d'une maison aux Essarts, les futurs propriétaires ont demandé à la mairie des informations sur l'acquisition d'une portion de terrain communal actuellement non emprunté. Ce chemin étroit et pentu permet l'accès au point d'eau situé dans la cour de cette maison et dont l'usage est réservé aux habitants du hameaux. Il restera accessible par un chemin avec droit de passage dans la cour de cette maison. Il est proposé de suivre la voie légale en soumettant la question à l'enquête publique afin de procéder au déclassement de cette portion et à la vente aux futurs propriétaires de la maison. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

*Décisions d'abandon de la démarche par les futurs propriétaires après le Conseil Municipal.*

► **Désignation des délégués aux différents syndicats et commissions:**

Le conseil municipal désigne ses représentants :

\* Syndicat d'initiative du Pays d'Urfé : Titulaire : PRAS Séverine, Suppléant : BONNEFOY Mathieu

\* Commission finances à l'intercommunalité : Isabelle COUAVOUX

\* Commission communale des impôts directs (CCID) : une liste de 24 personnes (membres du conseil municipal + personnes de la société civile soumis à la taxe d'habitation ou à la taxe foncière ou à la CFE sur la commune) ont été proposées, 12 d'entre elles seront choisies par la direction des finances pour constituer la CCID. La liste proposée est approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.

► **Questions diverses :**

- **agent périscolaire polyvalent :** le poste occupé actuellement par Fabienne Roche sera à pourvoir à partir du 1er septembre. Horaires du poste : 16h30 à 18h30, lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire soit 8h /semaine + un nombre d'heures complémentaires éventuelles en fonction des nécessités, rémunération établie sur une base annualisée incluant les congés payés soit 26.4h/mois du 1/09/2020 au 31/08/2021. L'Agent périscolaire polyvalent assure la garderie du soir. Profil recherché: disponibilité, patience, bienveillance, autonomie, expérience exigée avec les enfants. Les candidatures (lettre de motivation + cv) sont à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie jusqu'au 16 août. Informations complémentaires auprès du secrétariat de mairie ou de Severine Pras au 06 24 78 57 22.

- **école - rentrée 2020 :** actuellement 26 élèves sont inscrits en maternelle et 25 en primaire. Le mi-temps pédagogique est maintenu à la rentrée prochaine ainsi que les postes des 2 AVS (1 plein temps + 1/2 temps, attribution revue en 01/2021). Sur la demande des enseignants, la commune achète pour 600€ un vidéoprojecteur qui sera fixé au plafond de la classe des primaires.

- **animaux :**

\* la divagation de plusieurs dizaines de chats au Vieux Bourg a été rapportée en mairie de nombreuses fois. Il est demandé aux propriétaires **de procéder à la stérilisation de leurs animaux**. La stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal. **Le chat est un animal domestique : il ne peut pas être livré à lui-même sans risque pour sa santé et la collectivité. En outre, l'identification des chats par tatouage ou puce est obligatoire.**

\* Obligation pour les propriétaires de **déclarer en mairie les chiens catégorisés** sous peine de sanction. Il est rappelé qu'il est **interdit de laisser les chiens divaguer dans les lieux publics, et ce quelque soit la race de l'animal.**

- **station d'épuration:** face à l'interdiction d'épandage suite à la covid-19, l'évacuation des boues vers un site de compostage est estimée à 25 000€, (aides sont mobilisables). Si l'épandage des boues restent interdits en septembre, une décision sera prise lors du prochain conseil municipal afin de planifier les travaux à partir d'octobre.

- **Comité syndical de la Roannaise de l'eau :** Charles LABOURE siègera dans le bureau de ce syndicat afin de représenter les intérêts de la commune.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 25 septembre à 20h30.

## VIE DE LA COMMUNE

### INFORMATIONS DIVERSES

\* **ETAT CIVIL** :

- mariage de CEREZA Patrick et de NTAH NKEMI Nathalie Joy, du bourg des Moulins, le 11 juin
- décès de PONCET Paulette épouse CHASSAING, de Crézoilles, le 27 juin
- décès de LASSAIGNE Claude Marie dit "Maurice", de Maisonchat, le 4 juillet

\* **CONGES D'ETE** : le secrétariat de mairie sera fermé du 3/08 au 16/08 et du 22/08 inclus au 30/08

\* **ANTENNE RELAIS FREE MOBILE LD LES BARGES** : Dossier complet consultable librement en mairie.

\* **CONTENEURS OM** : il est demandé aux habitants du bourg de rentrer leur poubelle une fois le camion passé afin de ne pas les laisser sur le trottoir

\* **POINT TRI** : suite à de nombreuses incivilités, le site de tri à l'entrée du bourg des Moulins sera placé sous vidéosurveillance, tout dépôt de déchets non autorisés et en dehors des conteneurs est passible d'une amende.

\* **CINEMA EN PLEIN-AIR** : sur l'initiative et en partenariat avec Quentin GIRAUD, habitant de la commune, deux séances de cinéma en plein air seront organisées dans le parc de jeux à côté de la mairie (repli dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps). Afin de respecter les consignes de sécurité **masques et inscriptions obligatoires** aux liens suivants ou au 04 77 63 14 67 ou par SMS au 06 06 99 56 69 ou en déposant un papier dans la boîte aux lettres de la mairie en précisant nom, nombre de personnes et films.

Au programme :

- **Vendredi 21 août** : de 21h à 23h "**Le Roi Lion** (2019)" (film d'animation), de 23h15 à 1h "**The Greatest showman**" (film). Inscription : <http://bit.ly/CinemaEnPleinAirDeCherier21Aout> (ou sur [cherier.fr](http://cherier.fr))

- **Vendredi 28 août** : de 21h à 23h "**Dragon 3 : Le monde caché**" (dessin-animé), de 23h15 à 1h "**X-Men : Dark Phoenix**" (film adulte). Inscription : <http://bit.ly/CinemaEnPleinAirDeCherier28Aout> (ou sur [cherier.fr](http://cherier.fr))

\* **OBJETS TROUVES** : ont été trouvés : sur les chemins une serviette de plage et un chapeau, aux abords de la mairie une montre enfant, dans l'église un gilet bleu marine. Ces objets sont à récupérer en mairie par leur propriétaire.

\* **OUVRAGE SUR LES HAMEAUX DE CHERIER** : ce mois ci vous trouverez avec votre bulletin un ouvrage écrit par Antoine VERMOREL sur les hameaux de notre commune. Le mois dernier la commune avait attribué une subvention de 500€ pour l'édition de ce livre. Antoine VERMOREL a décidé d'offrir cet ouvrage aux habitants de son village. Bonne lecture !

\* **APPLICATION ILLIWAP** : mise en place de cette application sur Smartphone permettant de suivre en direct l'actualité de Cherier à partir du 18 août. Il est nécessaire de télécharger l'application pour y avoir accès, voir feuille d'info jointe au bulletin.

### -----ECHOS DES ASSOCIATIONS-----

\* **LES CHEMINS DE TRAVERSE** : samedi 1er août après-midi nous proposons de faire la "balade de Goutte Rouge" (7,5Km, dénivelé 300m) au départ du Vieux Cherier. Rendez-vous à tous les intéressés à 14h sur le parking à l'entrée du Vieux Bourg de Cherier. Thème : site des Roches Ste Agathe

\* **FOYER RURAL** : annulation de la fête patronale